



Arrondissement d'Ath

COMMUNE
de
BRUGELETTE

Avis de publication

Le collège communal de l'administration communale de BRUGELETTE, porte à la connaissance des habitants de la commune qu'en séance du 28 novembre 2019, le conseil communal a approuvé la modification budgétaire n°3 – Service ordinaire - de l'exercice 2019 du C.P.A.S. de Brugelette comme suit :

Balance des recettes et des dépenses (service ordinaire)

	Recettes	Dépenses	Solde
D'après la précédente modification :	1.595.749,19	1.595.749,19	0,00
Augmentation de crédit	38.639,55	44.853,84	-6.214,29
Diminution de crédit	0,00	-6.214,29	6.214,29
Nouveau résultat	1.634.388,74	1.634.388,74	0,00

Fait à Brugelette, le 29 novembre 2019

PAR LE COLLEGE COMMUNAL,

La Directrice Générale,

Karolina KOWALSKA

Le Bourgmestre,

André DESMARLIERES



COMMUNE DE BRUGELETTE ARRONDISSEMENT D'ATH PROVINCE DE HAINAUT

Du registre aux délibérations du *Conseil communal*, il a été extrait ce qui suit:

Séance du 28 novembre 2019

Présents : M. DESMARLIERES, Bourgmestre-Président
M. STREBELLE, Mmes SCULIER et HUBEAU, Echevins
M. PATERNOTTE, Mmes LIÉGEOIS, RENARD, MM. REDOTTE, NIEZEN, LAPAGLIA,
Mmes LELEUX, DARDENNE et BROHÉE, Conseillers.
M. ROLIN, Président du CPAS assiste à la séance avec voix consultative.
Mme KOWALSKA, Directrice générale.
Excusés : M. REDOTTE, Conseiller.

**OBJET : CPAS – Modification budgétaire n°3 – Service ordinaire – Exercice 2019 –
Approbation.**

LE CONSEIL COMMUNAL, réuni en séance publique,

Vu la modification budgétaire n°3 du Centre Public d'Action Sociale pour l'exercice 2019 –
Service ordinaire et extraordinaire telle qu'approuvée par le Conseil de l'Action Sociale ;

Vu l'avis favorable du Receveur Régional Hubert Poiret du 4 novembre 2019 annexé à la
présente ;

Vu les chiffres de la modification budgétaire n°3 du service ordinaire de l'exercice 2019 du
CPAS qui se présentent comme suit :

Balance des recettes et des dépenses (service ordinaire)

	Recettes	Dépenses	Solde
D'après la précédente modification :	1.595.749,19	1.595.749,19	0,00
Augmentation de crédit	38.639,55	44.853,84	-6.214,29
Diminution de crédit	0,00	-6.214,29	6.214,29
Nouveau résultat	1.634.388,74	1.634.388,74	0,00

Vu le rapport de la commission budgétaire du CPAS du 17 octobre 2019 ;

Vu l'avis de légalité du Directeur Financier du CPAS du 25 octobre 2019 ;

Vu le dossier remis au Receveur Régional le 30 octobre 2019 ;

Vu l'avis favorable du Receveur Régional de l'Administration communale de Brugelette du 4 novembre 2019 ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE : par 8 voix pour et 3 abstentions (M. BROHÉE ne participe pas à ce vote) ;

Article 1^{er} : d'approuver la modification budgétaire n°3 du CPAS pour l'exercice 2019 – Service ordinaire telle que présentée ci-dessus.

Article 2 : de transmettre la présente délibération :

- à Monsieur Hubert POIRET, Receveur régional ;
- au service comptabilité ;
- au CPAS de Brugelette ;
- aux organisations syndicales représentatives ;
- au secrétariat communal.

Fait à Brugelette, date que dessus.

PAR LE CONSEIL COMMUNAL,

La Directrice générale,
(s) Karolina KOWALSKA

Le Président,
(s) André DESMARLIERES

POUR EXPEDITION CONFORME,

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

Karolina KOWALSKA

André DESMARLIERES

